

Rémunération : coup d'envoi pour l'individualisation des taux

lun 29/06/2026 - 16:47



Chères consœurs, chers confrères,

Le mois de juin a encore été particulièrement actif pour l'interprofession – et donc pour Culture Presse. Le Syndicat de la presse hebdomadaire régionale et la Fédération nationale de la presse spécialisée ont tenu leurs assemblées générales ou leurs congrès auxquels nous avons été conviés. Nous avons nous-même convoqué notre Conseil d'administration, la Commission interprofessionnelle pour la formation des marchands et la Commission de suivi de l'assortiment et du plafonnement se sont réunies ces derniers jours, et enfin, l'Arcep a tenu un Comité de coordination de la distribution de la presse la semaine dernière. Culture Presse était évidemment partie prenante à chacun de ces événements où nous avons pu porter la voix des marchands indépendants.

Concernant les sujets traités sous l'égide de l'Arcep, nous avons tout particulièrement retenu la confirmation donnée par les deux sociétés agréées de distribution de la presse, France

Messagerie et MLP, qu'elles seront bien prêtes au 1^{er} juillet 2026 pour mener à bien cette réforme de la revalorisation de la rémunération avec une individualisation des taux de commission. À partir de votre premier relevé hebdomadaire de presse du mois de juillet, vous percevrez donc une part de votre rémunération réelle sur la presse au fil de l'eau. Alors que notre commission était calculée jusque-là à 13%, avec un complément de rémunération de 2 à 13 points à semestre échu, celle-ci sera différenciée pour chaque marchand, en fonction de son taux réel. Seule une partie de notre rémunération restera versée à posteriori : celle liée à notre chiffre d'affaires et celle résultant de l'application du label quotidien. C'est évidemment logique, puisqu'il faudra constater le chiffre d'affaires réalisé pendant le semestre, pour pouvoir calculer ces compléments de rémunération.

Chacun d'entre nous peut d'ailleurs se rendre sur Presse Connect pour vérifier dès aujourd'hui le taux réel de sa rémunération ; ce que je vous engage à faire. Vous y trouverez les points attribués pour la formation, le linéaire presse et pour la géocommercialité. Tous les marchands recevront un chèque de complément de rémunération fin septembre-début octobre correspondant au premier semestre 2026. Pour ceux qui ont effectué une formation continue durant ce premier semestre, ce point formation sera pris en compte dès le 1^{er} janvier. A partir du mois de septembre, les SADP procéderont à une mise à jour mensuelle. Concrètement, le marchand commencera à toucher ce point formation, sur ses relevés hebdomadaires dès le mois suivant le téléchargement de son attestation. Les choses se mettent en place, et s'il y a encore des questions techniques ou financières sur la table, nous tâcherons d'y remédier. Nous allons enfin pouvoir constater l'augmentation des commissions que nous avons négociée pour les spécialistes indépendants.

Jean-Michel Detchart
Président national de Culture Presse